



22/02/2008



FUSION DGI/DGCP : **Pendant les travaux,** **l'action continue !**

Le Ministre a réuni les organisations syndicales le jeudi 21 février. Il a choisi cette date, veille du CTPM devant examiner les textes de création de la DGFI, pour faire connaître ses décisions précises et ciblées sur la seule question des «sous» (qualifications, indemnités).

Ces décisions ont été forgées pendant tout le cycle de discussions/négociations organisées en janvier et février sous la présidence de Philippe Parini, coordonateur de la fusion DGI/DGCP.

Toutes les autres questions (organisation, conditions de vie au travail, gestion des personnels) doivent faire l'objet de réunions ultérieures (calendrier non fixé).

Le Ministre campe toujours sur ses positions fermes de suppressions massives d'emplois.

Sur la reconnaissance des qualifications, ça commence à bouger !

Le SNUI et Sud-Trésor n'ont cessé dans toute la période de porter vos revendications, telles qu'elles sont détaillées dans notre tract du 29 octobre («fusion DGI/DGCP ! Et les agents dans tout ça ?») cf. site. C'est donc au regard de ces revendications qu'il faut apprécier les décisions du ministre. Il faut aussi et surtout les apprécier en fonction du contexte dans lequel les revendications ont été portées. Il s'agit bien d'obtenir pour les agents un règlement du contentieux qui n'a cessé de croître depuis 15 ans et de faire payer à un juste niveau l'évolution indéniable des qualifications et de la technicité exigées dans le passé, pour le présent et pour l'avenir.

Des avancées doivent être mises à l'actif de la mobilisation des personnels, ces dernières années et ces derniers mois. Ce sont elles qui ont permis au Ministre de proposer une amélioration des déroulements de carrière et surtout d'ouvrir, pour la première fois depuis 20 ans, la porte de l'IMT (le régime indemnitaire pérenne, qui compte pour la retraite et que touche à égalité tous les agents de la DGI et de la DGCP depuis 1989).

Les résultats engrangés en ce mois de février doivent donc servir de point de départ pour mieux encore se faire entendre sur l'ensemble des revendications.

Nous faisons le point (au verso) sur l'évolution de ce dossier très sensible pour les agents et attirons surtout l'attention sur tout ce qui reste à faire. De toute évidence, la mobilisation des agents des Impôts et du Trésor doit se poursuivre et s'amplifier.

Ce n'est que par l'action unitaire de l'ensemble des agents que nous pourrons faire évoluer dans le bon sens les positions du Ministre sur les emplois, les qualifications, l'organisation des services, les conditions de vie au travail, et les règles de gestion.



LES «SOUS» : UNE PARTIE DU CHEMIN !

	Propositions et revendications du SNUI et de Sud-Trésor (cf. Tract du 29/10/2007)	Annonces du Ministre le 21 février 2008	Reste à obtenir
IMT	+ 720 € soit 60 € par mois (doublement)	+ 350 € à partir de 2009 (moins de 30 € brut par mois)	370 €
ACF	+ 240 € = 6 points	0	240 €
HARMONISATION DES RÉGIMES INDEMNITAIRES	Harmonisation immédiate vers le haut	Harmonisation vers le haut : - sur 3 ans pour les C, B et inspecteurs, - en 4 ans pour les cadres, - immédiate pour les agents DGCP en cas d'intégration	Immédiate pour tous
TRANSFORMATION D'EMPLOIS DE C EN B	3 000 par an pendant 7 ans	1 650 (au lieu de 1 000 actuellement), chacune des années 2009, 2010, 2011	+ 1350 et poursuite du plan pendant 7 ans
TRANSFORMATION DE B EN A	1 000 par an pendant 7 ans	585 (au lieu de 350 actuellement), chacune des années 2009, 2010 et 2011	+ 415 et poursuite du plan pendant 7 ans
ACCÈS AU GRADE D'INSPECTEUR	Mise en place du CIS de B en A décidé par M. Sarkozy en 2004	Mise en place d'un examen professionnel de B en A	- Modalités pour que l'examen professionnel soit de la même nature qu'un concours (épreuves, etc). - Volume de promotions supplémentaires
CARRIÈRE A INSPECTEURS	Création d'un 13ème échelon Revalorisation du 12ème échelon (décret 1215 de 2005) + 16 points d'indice majoré	Non Oui	Création d'un 13ème échelon -
ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL	Fluidité pour que tous les contrôleurs du 1ère classe accèdent à l'échelon terminal de contrôleur principal	Taux de promotion porté de 10,5% (DGCP) et 12% (DGI) à 21% (soit 2 200 promotions supplémentaires en 2009 et engagement pour 2010 et 2011), soit 4 600 promotions	+ de fluidité pour les 22 000 agents en ligne
FIN DE CARRIÈRE B	Revalorisation indiciaire	Rien (sauf les 400 € Fonction Publique)	Revalorisation indiciaire
PROMOTIONS AU GRADE DE CONTRÔLEUR DE 1ÈRE CLASSE	Linéarité de carrière en C2 et C1 (promotion aux conditions statutaires)	Non : taux de promotion portées à 27,5% pour la DGCP et à 29% pour la DGI, soit 1 100 promotions	Linéarité pour les 4 000 agents en ligne
CATÉGORIE C PROMOTIONS À L'ÉCHELLE 6	Linéarité	Taux de promotion porté de 27 à 33% (qui permet de reconduire les volumes de 2007), soit 3 700	Linéarité pour les 11 000 agents en ligne
CATÉGORIE C CARRIÈRE DES AGENTS DE L'ÉCHELLE 6	Mise en œuvre du 8ème échelon (+ 16 points)	NON	Mise en œuvre du 8ème échelon prévu et possible selon les textes
PROMOTION À L'ÉCHELLE 5	Linéarité	Taux maintenu à 55%, soit 700 promotions	Linéarité (taux de 100%) pour les 1 300 agents
RECRUTEMENT DES AGENTS ADMINISTRATIFS	Recrutement direct à l'échelle 5	NON	Recrutement à l'échelle 5
PROMOTION À L'ÉCHELLE 4 POUR LES AGENTS TECHNICIENS	Linéarité	NON Taux de 66%, soit 164 promotions	Linéarité pour les 248 agents en ligne
PROMOTION DE FIN DE CARRIÈRE	Dispositif de promotion de fin de carrière : - dans le grade terminal, - à la catégorie supérieure	OUI Modalités à définir	Modalités à définir Volumes à décider pour rendre cette disposition efficace pour tous les agents